

SOCIETE : **COMPAGNIE DES GUIDES**

A l'attention de : ANNE SOPHIE

Tel : 0033 (0) 695497133

email annes@chamonix-seminaires.com

ref du séjour **LEADING EVENTS**

de : Laurent FRISON-ROCHE

mail : lfrisonroche@dnresorts.com

Téléphone +33 6 14 41 13 61

Fait a Chamonix 10/01/2026

FACTUREU5BB9-147258369-062601

Prestations	Tarif Unitaire TTC	tarif unitaire HT	nb de pers.	Qté	Total HT	TVA 10%	TVA 20%	TOTAL TTC
RESTAURATION								
MARDI 06 JANVIER 2026								
Frais de Dossier	50,00	41,67	1	1	41,67		8,33	50,00 €
Activités								
stade Blaitiere 17H A 20H	700,00	636,36	1,00	1,00	636,36		63,64	700,00
TOTAL TTC					678,03	0,00	71,97	750,00

ARRHES DE CONFIRMATION	0,00 €
Solde à régler à réception de facture	750,00 €

Notre Domaine skiable fait l'objet d'une délégation de service public conclue avec la Commune de Chamonix-Mont-Blanc.

Conformément à notre contrat, nous sommes tenus au respect des principes de neutralité, laïcité et d'égalité devant le service public et ne sommes pas autorisés à participer à la promotion d'évènements religieux ou politiques.

Notre entreprise se laisse la possibilité de décliner votre évènement s'il ne respecte pas nos engagements.

Reglement

Les règlements doivent être établis à l'ordre de STE D'EQUIPEMENT DES PLANARDS

virement bancaire

Nom : STE D'EQUIPEMENT DES PLANARDS

	Banque	Guichet	N° compte	Clé
CAISSE D'EPARGNE	13825	00200	08014293378	61

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1382 5002 0008 0142 9337 861

Domiciliation	CE RHONE ALPES
---------------	----------------

MAJ LE 10/01/2026

BIC (Bank Identifier Code)

CEPAFRPP382

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES / SEMINAIRES 2021/2022

jours avant la date de la manifestation.

1/ Echancier des règlements :

- 30 % d'arrhes pour confirmer la manifestation
- Second versement de 60 % à verser un mois avant la manifestation
- Le solde est à verser une semaine avant l'arrivée,

En cas d'extras durant le séjour, ceux-ci seront réglés à réception de facture après départ.
La non-réception des règlements dans les délais impartis pourra entraîner l'annulation de la

2/ Frais d'annulation en cas d'annulation totale :

- Annulation à plus de 30 jours : 30% du montant net total du séjour.
- Annulation entre le 30ème jour et le 15ème jour précédent l'arrivée = 50 % du montant net
- Annulation entre le 14ème jour et le 8ème jour précédent l'arrivée = 70 % du montant net
- Annulation 7 jours ou moins avant l'arrivée = 100 % du montant total net.
- Non-présentation le jour de l'arrivée = 100 % du montant Net total.

3/ Frais d'annulation en cas d'annulation partielle du séjour :

Variation de 1 à 10% du montant net total du séjour confirmé :

- si modification à la hausse, soumise à disponibilité et reconfirmation de l'hôtel
 - si modification à la baisse, soumise aux pénalités suivantes :
 - Annulation à plus de 14 jours avant l'arrivée = aucun frais d'annulation ;
 - Annulation entre 14 et 7 jours avant l'arrivée = 80 % du montant net global ;
 - Annulation à moins de 7 jours ou Non-présentation le jour de l'arrivée = 100 % du montant
- conditions d'annulations seront celles stipulées à l'article .2.

Conditions générales de ventes à renvoyer signées avec la facture proforma pour confirmation

Fait à :

Le :

Nom :

Signature + Tampon Société

Précédés de la mention « Bon pour accord »